

**L'AVANT PROJET DE RAPPORT ANNUEL CONJOINT DANS LE CADRE DE LA REVUE A MI
PARCOURS DU PIN 10^{ème} FED**

(La version présente était rédigée et transmise à la Délégation de la Commission Européenne par
le gouvernement nigérien)

1 Résumé

Cette partie est encore à rédiger.

2 Analyse pays

2.1 Point sur la situation politique et la gouvernance politique

Cette partie est encore à rédiger.

2.2 Point sur la situation économique et la gouvernance économique

En contraste avec la tendance de la conjoncture économique internationale, l'année 2008 au Niger a été marquée par une activité économique favorable à la croissance du PIB dans un contexte de forte inflation liée à la flambée des prix des produits alimentaires (due au fort accroissement des prix mondiaux) et à celle des produits pétroliers. La croissance du PIB en termes réels est estimée en 2008 à 9,5% contre 3,3% en 2007.

Une « étude de l'impact de la crise financière sur les pays du Groupe Afrique Francophone au FMI et à la Banque Mondiale » coordonnée par la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) a été réalisée en fin 2008. Cette étude vise à faire ressortir les canaux de transmission de la crise vers les pays du Groupe, et à mettre en relief les facteurs de vulnérabilité de leur secteur financier ainsi que de leur cadre macroéconomique. L'étude met en exergue les incertitudes que font peser sur les perspectives économiques des pays du Groupe le ralentissement de la croissance mondiale. Elle laisse entrevoir que les pays africains seront durement touchés par les conséquences de la crise financière au fur et à mesure de son approfondissement. Le Ministère de l'Economie et des Finances mène une étude d'impact de la crise financière sur le Niger.

En 2009, malgré le dynamisme des secteurs miniers et pétroliers, des BTP, des télécommunications, le profil défavorable de la campagne agricole devrait entraîner un ralentissement de la croissance économique qui se situerait à 1% contre 9,5 en 2008. Le niveau des investissements publics et privés devrait augmenter fortement avec le démarrage de la construction du barrage de KANDADJI, la poursuite des projets routiers, les travaux relatifs à la nouvelle raffinerie de pétrole à Zinder et des nouvelles mines d'uranium d'Imouraren et d'Azelit, et du programme de forages pétroliers très ambitieux du gisement d'Agadem. Le ratio investissement/PIB pourrait atteindre 38,1% contre 29,3% en 2008 et 23,2% en 2007.

Il est attendu dans le programme, une décélération de l'inflation qui passerait en glissement annuel de 13,8% en 2008 à 0% en 2009 et en moyenne de 11,3% à 4,8% sur la même période. Le niveau général des prix mesurés par l'IHPC est ressorti en hausse en mai, juin et juillet 2009 suite au renchérissement du prix des produits alimentaires. Le déficit de la balance de paiements courants devrait atteindre -23,2% du PIB contre -15,3% en 2008, et les réserves extérieures de la BCEAO attribuées au Niger pourraient enregistrer une légère baisse.

Les recettes budgétaires totales s'établiraient à 331,6 milliards de FCFA en 2009, au-dessus des prévisions, contre 442 milliards en 2008, 309 milliards en 2007 et 247,2 milliards en 2006 (en la faveur de revenus miniers exceptionnels les trois dernières années). Les recettes fiscales dépasseraient les objectifs du programme comme en 2008 où il a été constaté un dépassement par

rapport aux prévisions de 22 milliards. Elles sont passées de 203,8 milliards en 2006 à 281,1 milliards en 2008 et atteindraient 317,4 milliards de FCFA (12,5% du PIB) en 2009. Les recettes issues des taxes sur le commerce international s'établiraient à 111,1 milliards de FCFA en 2009, contre 110,7 milliards en 2008, 100,7 milliards en 2007 et 95,8 milliards en 2006. Les recettes au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés minières en 2009 devraient augmenter de 17 milliards de FCFA, grâce au bénéfice élevés de la SOPAMIN en 2008 (vente au prix spot de 830 tonnes d'uranium).

S'agissant des dépenses, on note que les allocations budgétaires dans la Loi de Finances 2009 ont été établies selon les secteurs prioritaires de la SDRP. L'investissement de l'Etat dans la raffinerie (19,5 milliards de FCFA) envisagé en 2008 a eu lieu en 2009. Le déficit budgétaire de base devrait atteindre 4,1% du PIB. La réduction des arriérés intérieurs programmés est de 20,6 milliards de FCFA. Les concours budgétaires extérieurs en 2009 devraient atteindre 38,4 milliards FCFA (1,5% du PIB), Il convient d'ajouter à ce montant, les allocations générales et spéciales de DTS du FMI en faveur du Niger de 39,2 milliards FCFA ainsi que le tirage au titre de la FRPC qui se chiffre à 4,8 milliards FCFA soit un total de 44 milliards FCFA. Ce montant est inscrit en financement intérieur dans le TOFE.

Les actions de consolidation du cadre macroéconomique se poursuivent selon les orientations de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté (SDRP), à travers la mise en œuvre du Programme Economique et Financier approuvé le 28 mai 2008. Ledit programme est soutenu par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC) et plusieurs autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La revue technique sur la mise en œuvre de la SDRP en 2008 a été organisée en août 2009 avec tous les partenaires techniques et financiers. Le rapport contribuera aux conférences budgétaires du budget 2010. Un premier draft du cadre à moyen terme des dépenses publiques a été élaboré. Il a servi comme support au budget 2010 et permettra la présentation du budget dans un cadre pluriannuel, qui tient compte des objectifs prioritaires de la SDRP, et des contraintes concernant les ressources intérieures et l'aide extérieure.

Le Gouvernement a un programme de réformes soutenu par le Fonds Monétaire International (FMI) non interrompu depuis 2000 par la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC). La 2^{ème} revue du programme 2008-2001 a été validée par le Conseil d'Administration par approbation directe, aucune observation n'ayant été formulée par les administrateurs. La troisième revue a eu lieu en août 2009 et s'est déroulée de manière satisfaisante. La mission du Fonds s'est félicitée de la mise en œuvre satisfaisante du programme en fin juin 2009, qui s'est traduite par le respect de tous les critères de performance quantitatifs.

S'agissant de la dette extérieure, la République du Niger observe toujours une prudence dans son utilisation et sa gestion. En accord avec le FMI, l'élément « don » applicable aux financements extérieurs que le Niger négocie est de 35% depuis le 1^{er} janvier 2009 après avoir été de 50% jusqu'au 31 décembre 2008, Le profil de sa dette est jugé soutenable.

Le Gouvernement poursuit normalement la mise en œuvre du plan d'actions prioritaire issu de l'exercice PEMFAR (« Public Expenditure Management and Financial Accountability Review»). Le Comité issu du cadre de concertation mis en place en 2008 a validé l'état de mise en œuvre du plan d'actions prioritaires en fin 2008 et le planning des actions à réaliser au titre de 2009. Le premier exercice de diagnostic PEFA a été réalisé mais n'est pas encore validé. Cependant, le rapport a été déposé par les Consultants, et communiqué aux partenaires financiers.

Concernant le financement de l'Economie, des progrès importants sont en cours dans la modernisation du système financier : i) les banques commerciales ont toutes programmé d'atteindre le nouveau minimum de capital de cinq milliards de FCFA fixé par les Autorités Monétaires de l'Union , pour l'échéance 2010, ii) une convention pour l'émission de titres non négociables du Trésor au profit du nouvel établissement est en train d'être finalisée au titre de la FINA POSTE, filiale bancaire de NIGER POSTE, iii) l'Agence de Régulation de la micro finance est devenue opérationnelle ,iv) la privatisation du Crédit du Niger a été finalisée avec la signature du contrat avec un repreneur en avril 2008. La demande d'agrément est en cours d'instruction à la commission bancaire.

La Loi portant création d'un Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) dénommé « Agence National de Financement des Collectivités Territoriales » (ANFICT) a été adoptée en juin 2008.

Malgré la politique budgétaire prudente et les efforts accomplis pour accroître les recettes intérieures et renforcer la gestion des finances publiques, le Niger reste tributaire de l'aide extérieure à moyen terme. La prédominance du secteur primaire (notamment l'agriculture) dans la formation du PIB et sa forte dépendance aux aléas climatiques confèrent une position volatile de l'évolution de l'économie nigérienne, entraînant une certaine fragilité de la politique de réduction de la pauvreté.

La mise en œuvre de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté, les politiques macroéconomiques prudentes, l'amélioration du climat des affaires, conjuguées à une aide extérieure importante et à la capacité des institutions à absorber efficacement l'aide publique au développement seront essentielles pour permettre au Niger de parvenir à une croissance économique plus forte et faire reculer la pauvreté.

Initiative ITIE : depuis août 2005, le Niger a adhéré à l'Initiative ITIE. Un Comité interministériel chargé du suivi de la mise en œuvre de l'ITIE a été mis en place. Le plan d'actions a été élaboré pour le processus de validation ITIE, et présenté aux Partenaires Techniques et Financiers. La préparation du premier audit portant sur les ressources minières est en cours. S'agissant des ressources minières, elles sont toutes prises en charge en recettes et en dépenses au budget de l'Etat. Les parts revenant aux régions sont aussi prises en compte et leur sont reversées.

De 2006 à 2008 l'Etat a engrangé , au titre des activités liées au secteur minier , des ressources exceptionnelles, d'un montant de deux cent quatre milliards cent quatre vingt cinq millions quatre cent soixante quinze mille quatre cent trente cinq (204 185 475 435) FCFA entièrement budgétisées dans les lois de finances successives et destinées essentiellement à financer des actions prioritaires du Gouvernement ou des investissements porteurs de croissance, de création de richesse et donc de réduction de la pauvreté. Il s'agit des lois n° 2007-16 du 22 mai 2007 du 22 mai 2007, 2007-36 du 10 décembre 2007, 2008-17 du 02 juin 2008 et 2008-48 du 24 novembre 2008.

En ce qui concerne les Accords de Partenariat Economiques (APE) entre l'UE et la région Afrique de l'Ouest : les négociations sont certes marquées par des avancées significatives, mais aussi des incertitudes et des divergences de vue entre les parties négociantes, en particulier en ce qui concerne de la dimension « développement ». Les désaccords persistants sur des sujets importants notamment, l'absence d'engagement ferme sur le financement du Programme d'Appui aux Accords de Partenariat Economique pour le Développement (PAPED), la faible capacité des Etats à négocier en l'état actuel un accord commercial qui soit favorable à leur développement, les risques d'une ouverture commerciale prématurée mises en lumière par bon nombre d'études , ne sont pas de nature à rassurer les pays ACP du fait notamment de la faiblesse de leurs économies,

de la fragilité de leurs processus d'intégration régionale et de leur forte dépendance aux recettes douanières découlant des importations.

Plusieurs pays dont le Niger, ont évoqué la nécessité de s'accorder sur le PAPED et sa mise en œuvre avant toute conclusion d'un Accord. Le PAPED Niger a été élaboré et validé lors d'un atelier tenu en juin 2009. A titre de rappel, le Niger faisant partie des Pays les Moins Avancés (PMA) pourrait bénéficier du système "Tout sauf les armes", lequel procure un accès presque exempt de droits de douane et de quotas (EDDQ) au marché communautaire.

Le Gouvernement a demandé (sous financement Trade Com. de la Commission) une mise à jour de l'étude d'impact effectuée en 2004. Cette étude actualisée a été finalisée et sera soumise en septembre 2009 à un atelier de validation. L'Institut National de la Statistique (INS) travaille également sur une étude d'impact. Comme pour les autres pays de la région, la liste des produits sensibles que le Niger souhaite exclure de la libéralisation, au moins pour un premier temps, a été élaborée au premier semestre 2008.

2.3 Point sur la situation sociale et en matière de pauvreté

Le Gouvernement du Niger a souscrit à l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) définis en 2002 par les Nations Unies pour l'horizon 2015. Ces objectifs sont extrêmement ambitieux. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) ont fait savoir que dans plusieurs domaines, ces objectifs ne seront probablement pas atteints en 2015.

De nombreuses contraintes ne permettent pas au Niger, l'atteinte des objectifs du millénaire. En effet, le Niger est un pays disposant de faibles ressources financières, une économie agricole fortement tributaire des aléas climatiques et une pression démographique forte. Enfin, les capacités humaines et financières des administrations en charge de la mise en œuvre des politiques sectorielles sont encore trop faibles au regard des besoins exprimés par les populations.

Cependant, malgré des capacités budgétaires limitées, les efforts fournis par le Gouvernement avec l'appui de ses partenaires pour répondre à la demande sociale croissante, notamment par la mise en œuvre de politiques dans les domaines de l'éducation et de la santé, commencent à porter leurs fruits.

Dans le secteur de l'éducation : Pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) de l'Education Pour Tous (EPT), le Niger a initié d'importantes réformes visant à améliorer les résultats de son système éducatif à travers la mise en œuvre, à partir de 2003, des trois (3) composantes (accès, qualité et développement institutionnel) du premier bloc du Programme Décennal de Développement de l'Education (PDDE 2003-2013 - préscolaire, cycle de base 1 et éducation non formelle).

Suite aux recommandations de la revue sectorielle de juillet 2008, les initiatives visant la stimulation de la demande d'éducation et l'amélioration de la qualité des apprentissages des élèves ont été lancées.

Les ressources allouées au secteur de l'éducation en 2009 représentent 5,3% du Produit Intérieur Brut (PIB) pour un engagement souscrit de consacrer 4% du PIB au secteur. La part du budget du secteur de l'éducation dans le budget de l'Etat en 2009 est de 18,8%. Du point de vue des ressources inscrites dans le budget programme, la composante « Accès » recevra 80,4% des ressources allouées au sous secteur contre 12,1% pour la composante « Qualité », et 7,6% pour la composante Développement institutionnel.

Le bilan de la mise en œuvre des activités de l'an 2 (2008-2009) de la deuxième phase du PDDE présenté lors de la revue du programme en juillet 2009, a considéré les progrès réalisés dans l'exécution du programme comme globalement satisfaisants en particulier dans sa composante Accès. Il recommande à ce que la mise en œuvre du programme à l'avenir s'oriente prioritairement vers l'amélioration de la qualité de l'éducation.

Le taux brut scolarisation (TBS) est passé entre 2008 et 2009, de 62,6% à 66,8%. Il était de 50% en 2004. Le Taux Brut de Scolarisation des filles est de 57,6% (ce taux a crû entre 2004 et 2009 de 7,4% en moyenne par an). Les disparités régionales en matière de couverture ont connu une diminution sensible. Les TBS en milieu rural et urbain sont respectivement de 66,3% et 77,1%. L'objectif visé de 65% de TBS en milieu rural a été dépassé de 1,3 point pourcentage.

L'évaluation des performances du programme en matière de qualité a mis en évidence de faible rendement interne se traduisant par des taux de redoublements (5,6%) et d'abandons (13,4%) encore élevés. Le taux d'achèvement au cycle de base 1 en 2009 est de 47,5% contre 45,8% en 2008 et 32% en 2004. Le coefficient d'efficacité du système est estimé à 39,6%, ce qui signifie que si cette tendance se maintient, pour produire un diplômé, il faudra nécessairement recruter 3 élèves.

Dans le secteur de la santé : l'état de santé de la population est également un indicateur de la qualité de vie et du développement humain, dont la détérioration pourrait être un frein à la croissance économique. C'est pourquoi, le Gouvernement du Niger avec l'appui des partenaires au développement fait de l'amélioration de l'état de la santé et de l'espérance de vie des populations, particulièrement en milieu rural, un objectif fondamental de sa politique dans le domaine et de l'atteinte des OMD.

Les actions menées dans le domaine ont permis d'améliorer la couverture sanitaire qui est passée de 50% en 2005 à 65% en 2008 et à 72,1% au premier trimestre 2009, expliquée principalement par la transformation de cases de santé en Centre de Santé Intégré (CSI) sur financement de l'Etat, la construction de nouveaux CSI par certains partenaires et l'augmentation du nombre des CSI ruraux offrant des activités foraines.

Pour l'offre de soins de qualité aux populations, des efforts soutenus ont été déployés. Ainsi, le pourcentage d'Hôpitaux de District qui pratiquent les soins obstétricaux et néonataux d'urgence complets est passé de 31% en 2006 à 74,3% en 2008 et à 75% au premier trimestre 2009. La couverture en structures de soins obstétricaux et néonataux d'urgence de base s'est améliorée en passant de 45% en 2007 à 86,5% en 2008 et à 90,2% au premier trimestre 2009. Le pourcentage des centres menant des activités foraines avec un Paquet Minimum d'Activités (PMA) s'est nettement amélioré passant de 68% en 2006 à 74,8% en 2008 et suivrait la même tendance en 2009.

Par ailleurs, il a été observé : (i) une augmentation du taux de récupération des enfants malnutris qui est passé de 37% en 2006 à 50,1% en 2008 ; (ii) une réduction du taux de mortalité maternelle intra hospitalière qui est passé de 2,2% en 2005 à 0,4% en 2008 ; (iii) la mise en place de la gratuité des soins de santé pour les enfants de 0 à 5 ans ; (iv) le développement d'une stratégie nationale en matière d'assurance qualité, médicaments dans les formations sanitaires ; (v) le taux de rupture des six médicaments essentiels (traçeurs) au niveau des CSI et des hôpitaux de district, est passé de 5% en 2006 à 1,4% en 2008 l'extension de la Prise en Charge Intégrée des Maladies de l'Enfant au niveau des districts sanitaires ; (vi) la mise en place d'appareils de production locale de désinfectant (36) et de 14 incinérateurs modernes pour la gestion des déchets issus des soins de santé ; (vii) la décentralisation de la prise en charge de certaines maladies (VIH/SIDA, la

tuberculose...) ; viii) et l'amélioration de la disponibilité des Médicaments Essentiels Génériques (MEG).

Toutefois, le rapport national sur les progrès vers l'atteinte des OMD publié en 2007 chiffrait un besoin de financement bien supérieur aux hypothèses développées lors du sommet du G8 à Gleneagles en 2005. Les principaux défis à relever sont : la faible capacité d'absorption des fonds, l'inefficacité et l'inefficience de leur utilisation et les choix stratégiques de leur affectation.

2.4 Point sur la situation environnementale et le changement climatique

Les orientations de la stratégie de développement rural dans le domaine de l'environnement portent principalement sur la sécurisation de l'exploitation du milieu et la préservation de l'environnement à travers notamment la préservation du capital productif, la lutte contre les pollutions de tous genres. A cet effet, il est envisagé la lutte contre les plantes envahissantes, la fixation de dunes, la restauration des terres dégradées, le reboisement.

Au cours des quatre décennies passées, le Niger dont l'économie repose sur le secteur rural, a connu une croissance démographique accélérée. Cette forte croissance de la population s'est traduite par une surexploitation des ressources naturelles, avec pour conséquences une perte considérable de la fertilité des terres et en de nombreux endroits, une accélération de la dégradation des terres et du couvert végétal laissant de vastes espaces dénudés et incultes ou des dunes de sables qui ensevelissent dans leur mouvement, les champs, les pâturages, les cours d'eau et les infrastructures socio-économiques.

D'autres défis environnementaux concernent le milieu urbain et le cadre de vie. La quasi-totalité des villes nigériennes ne disposent pas de réseaux fonctionnels d'évacuation des eaux usées et des eaux de ruissellement ainsi que d'un système d'évacuation et de traitement des eaux usées et des déchets solides. Cette situation favorise la prolifération de multiples vecteurs de maladies, de nuisances liées aux mauvaises odeurs et la pollution des eaux de surface et souterraines.

Les besoins en bois de feu de chaque nigérien est de 250 à 300 kg de bois par année. Rapporté au fort taux de croissance démographique, ce besoin entrainera à moyen et à long terme la raréfaction des ressources forestières. Néanmoins, le pays dispose d'énormes atouts en termes d'énergie de substitution: (i) la présence d'une importante réserve de charbon minéral (déjà utilisé dans la production électrique); ii) l'existence de quelques sites de barrages hydroélectriques (Kandadji, Gambou); (iii) un potentiel solaire très important. Le Niger dispose d'un important gisement d'uranium qui est exploité depuis de longues années. Cette activité doit être considérée comme une activité minière car, à l'évidence, son utilisation à des fins énergétiques ne peut pas être raisonnablement envisagée. L'utilisation des énergies de substitution contribuerait à la réduction de la pression sur le couvert végétal et la régénération rapide de forêts, écologiquement fragiles. Cela constituerait, une stratégie "double gagnante" de protection de l'environnement et de la diversité biologique.

L'institutionnalisation des études d'impact environnementales obligatoires pour certains types de projets et l'application du principe pollueur-payeur, permet d'éviter des externalités causées par les exploitations industrielles et minières. Cinq certificats de conformité environnementale ont été délivrés : le projet de construction d'unité industrielle de production de savon en zone industrielle de la communauté urbaine de Niamey, le projet d'extension du gisement d'uranium d'Imouraren – AREWA NC, le projet d'alimentation en eau potable de Dan Issa, gothèye et Ayerou – SEEN, le projet d'exploitation des eaux minérales de Batchawa 1, le projet d'exploitation des gisements de Tamgak et Taoussa – SOMAIR.

Eu égard aux menaces (braconnage, occupation de son habitat, les rebellions) qui pèsent sur la faune sauvage, son effectif a considérablement diminué au cours de ces trente dernières années. Plusieurs espèces sont menacées d'extinction notamment l'Addax, le Mouflon à manchette, le Lamantin, la Girafe et l'Austruche. Le potentiel halieutique est également menacé, avec comme résultante une diminution des captures sur certains plans d'eaux (le fleuve, et le lac de Madarounfa). Sur le plan quantitatif, avec le retrait du lac Tchad du territoire nigérien, on enregistre une diminution considérable de la superficie des plans d'eau qui passe de 400.000 ha il y a 20 ans, à 70.000 ha actuellement.

Au niveau du changement climatique, la forte variabilité des précipitations dans le temps et dans l'espace est l'une des principales caractéristiques du climat semi aride du Niger, qui a connu d'importants épisodes de sécheresse. Les prévisions sur l'évolution du climat sont cependant très hasardeuses, faute d'une bonne compréhension des phénomènes climatiques en Afrique (programmes de recherche AMMA et RIPIECSA en cours). Toutefois, selon le modèle MAGICC/SCENGEN, une augmentation significative de la température moyenne mensuelle pourrait être attendue durant l'hivernage dans le cœur de la zone agricole du pays (Maradi-Magaria) ainsi qu'une légère augmentation des précipitations moyennes par rapport à la période 1961-1990, à l'exception de l'Ouest du pays. Les campagnes 2007, et 2008 ont été relativement bonnes dans la zone agricole mais ce résultat est plus nuancé pour la zone pastorale. En fonction de l'intensité et de la répartition spatiale de ces augmentations, il existe un risque de recrudescence des inondations au niveau de certaines localités.

Le profil environnemental, élaboré en 2006, n'a pas été mis à jour. Le Niger a élaboré un Programme d'Action nationale pour l'Adaptation au Changement Climatique en 2006 (PANA) (2006) avec l'appui PNUD/FEM. Les 14 options d'adaptation proposées correspondent à des actions inscrites dans la SDR, qui devraient donc recevoir une attention particulière des instances de pilotage.

2.5 Point sur d'autres questions transversales

En matière de respect des droits de l'enfant et de la femme, l'environnement juridique nigérien est marqué par la ratification des instruments régionaux et internationaux. En effet, des lois, décrets et arrêtés ont été adoptés dont les plus importants portent sur : i) la responsabilité des mineurs et la création, composition, organisation et attribution des juridictions des mineurs (ordonnance 1999) ; ii) la transmission de la nationalité de la femme à son enfant (modification du code de la nationalité 1999) ; iii) l'aggravation des peines des auteurs qui impliquent les mineurs dans le trafic des stupéfiants (ordonnance 1999) ; iv) la révision de la loi sur l'état civil (2007). Les réformes initiées en matière de protection ont abouti à : La nomination des juges de mineurs dans chacun des tribunaux ; la création progressive de quartiers pour mineurs dans les maisons d'arrêts ; la création de services éducatifs judiciaires et préventifs ; la création des directions régionales et départementales de l'état civil et la généralisation des brigades des mineurs dans tous les commissariats. Trois (3) politiques sont en chantiers : la politique de développement du jeune enfant, la politique nationale pour la protection de l'enfant et la politique nationale de la prise en charge des orphelins et autres enfants vulnérables.

Pour assurer l'équité et l'égalité des sexes dans tous les domaines, plusieurs documents de politiques fixent le cadre général pour combattre l'inégalité du genre, il s'agit de : i) la politique nationale de développement social (PNDS 1999) qui, à travers ses quatre axes stratégiques, intègre la promotion de la femme ; ii) la politique nationale du genre (PNG 2008) avec pour objectif de promouvoir l'équité et l'égalité des sexes dans tous les domaines ; iii) la politique nationale de promotion de la femme adoptée en 1999 en cours de révision.

En ce qui concerne l'accès des femmes à la santé, le gouvernement a institué la gratuité de certaines prestations de soins au profit de la mère et de l'enfant de 0-5 ans, pour permettre aux femmes de se soigner à moindre coût, des cases de santé sont construites dans les zones rurales dans le cadre du programme spécial du Président de la République et les soins payants à coût amoindris sont accessibles à la plupart des foyers.

Pour l'accès des femmes à l'éducation, des avancées ont été enregistrées liées aux cadres et programmes mis en place. Toutefois, malgré les tendances favorables (augmentation du nombre de filles scolarisées) la disparité persistante d'avec les garçons, la sous scolarité de la jeune fille demeure un problème majeur au Niger pour motif qu'elles demeurent accablées par les tâches ménagères et victimes de mariage précoce.

La participation de la femme à la vie politique, économique et sociale s'est améliorée avec l'adoption d'une loi sur les quotas. Ainsi, la présence des femmes dans les institutions de la République et aux postes de hauts emplois dans l'administration nationale s'est accrue substantiellement. Sur 3 747 conseillers locaux, 671 sont des femmes soit un taux de participation de 19%.

A l'instar des autres pays en développement, le Niger avec l'appui des partenaires au développement (qui participent au financement d'un cadre multisectoriel de lutte contre le SIDA) a engagé des actions de lutte contre le VIH/SIDA bien qu'il a eu un taux d'infection des plus faibles de la sous région (moyenne de 0,70%). La principale source de propagation est l'exode rural des bras valides vers les autres capitales d'Afrique.

Sur le plan culturel, le Niger dispose d'un potentiel riche et varié qui est le fruit d'une longue histoire de contact et d'échanges mais peu valorisé. Pour sa valorisation, le Gouvernement déploie d'énormes moyens à travers un document de déclaration de politique culturelle nationale du Niger adopté en 2008 ainsi que la loi portant création du centre national de la cinématographie qui vise à poser un cadre juridique et économique du secteur de la cinématographie de l'audiovisuel favorable au développement des initiatives et du marché. L'année 2009 a vu l'adoption de la loi d'orientation relative à la culture, qui fixe le cadre juridique de la politique culturelle nationale à travers la détermination de ses fondements, de ses principes et de ses objectifs.

2.6 Stratégie commune UE-Afrique (SCUA) : appropriation et participation du pays partenaire

La coopération de l'UE avec l'Afrique en général et en particulier avec le Niger au titre du 10^{ème} FED, vise à atteindre les objectifs de développement du Millénaire et à promouvoir le développement durable, la sécurité et la bonne gouvernance. Le PIN 10^{ème} FED pour le Niger est bâti autour des principaux axes de coopération retenus dans le document « L'UE et l'Afrique : Vers un partenariat stratégique » qui a servi de base à la programmation de la coopération UE/ACP. Ces axes sont:

- Paix et sécurité, avec un accent sur la gestion des conflits en appui aux efforts de l'Union Africaine et de l'ONU, la limitation de la circulation des armes illicites et la lutte contre le terrorisme ;
- Droits de l'homme et gouvernance, en plus de la promotion et de la protection des droits de l'homme, des droits des femmes, des enfants et d'autres groupes vulnérables, l'appui de l'UE portera sur le renforcement des systèmes judiciaires, des commissions nationales des droits de l'homme, et de la paix. Le cadre d'un dialogue politique et de consultation

avec les partenaires sera également renforcé. Les efforts de lutte contre la corruption et du développement de la démocratie participative seront soutenus ;

- Aide au développement, dans ce secteur l'UE appuiera des politiques saines de concert avec les institutions financières internationales ;
- Croissance économique durable, intégration régionale et commerce, afin d'assurer une croissance rapide, durable et diversifiée essentielle pour mettre un terme à la pauvreté en Afrique, il est envisagé : (i) d'œuvrer en faveur du désenclavement, de faciliter l'accès des populations à l'eau et à l'assainissement ainsi que dans les secteurs de l'énergie et des technologies de l'information ; (ii) de promouvoir un cadre commercial juridique qui soit stable, efficace et harmonisé ; (iii) d'aider à intégrer pleinement l'Afrique dans le système commercial mondial ; (iv) d'adopter des accords de partenariat économique (APE) ; (v) d'aider l'Afrique à se conformer aux règles et normes de l'UE ; et enfin d'aider l'Afrique à contrecarrer les effets des changements climatiques à travers la protection de son environnement par le biais d'une série de mesures (Lutte contre la désertification, préservation des ressources en eau, halieutique et la biodiversité d'une manière générale) ;
- Investissement dans les personnes, il s'agira là d'assurer aux populations un bon niveau d'instruction, une bonne santé et de créer les conditions pour que les femmes participent pleinement dans l'effort de développement.

3 Revue de la coopération passée et présente

3.1 Rapport sur les performances financières du FED

	Allocation Indicative 10ème FED (M€)	Engagements prévus en 2009* (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Engagements réalisés en 2009 (M€) (entre parenthèse part prévue d'ABS)	Réalisé/prévu (%) (entre parenthèse % réalisé/prévu d'ABS)	Déboursments réalisés en 2009 (M€)
Domaine de concentration N°1 : Croissance en zone rurale (inclus routes)	160	130 (40) (PV: ajouter 6,9) M pour enveloppe B?)	112.4 (19.5)	86% (49%)	0
Domaine de concentration N°2: Bonne gouvernance	95	22	10	45% (0%)	0
Appui Budgétaire Général	180	90	90	100% (0%)	0
Domaines non focaux	23	9	10	150% (0%)	0
FCT/appui	10	3	4,5	150%	0

ON				(0%)	
Appui au développement des échanges	13	6	6 (0%)	(100%)	0
Total enveloppe A	458	251 (40)	220.6 (19.5)	87% (48%)	0
Total enveloppe B	22,1				
Total PIN 10^{ème} FED	480,1	251	220.6		0

3.2 Rapport sur l'appui budgétaire général et sectoriel

Au cours de la période sous revue, l'éligibilité du Niger à l'appui budgétaire a été évaluée de manière satisfaisante, et a permis au pays de procéder à des décaissements (10 M€ en 2008 pour la TF08 et 8,6875 M€ pour la TV07), ainsi qu'à l'instauration d'un nouveau programme d'appui budgétaire, signé en 2009. Cette évaluation s'appuie sur des évaluations externes organisées en 2008 (PEFA) et 2009 (PEMFAR). Le Gouvernement Nigérien s'est engagé dans un processus de réforme des finances publiques, appuyé par les différents partenaires (Banque Mondiale, France, ...). Le dialogue technique avec le MEF reste soutenu dans le cadre de l'accord de concertation MEF-PTF, mais le dialogue à haut niveau pourrait être renforcé. Il a cependant été considéré que le critère de **l'éligibilité relatif à l'amélioration de la gestion des finances publiques** était satisfaisant.

La situation politique prévalant à la veille du referendum a incité la Commission à adopter des mesures prudentielles de gestion.

Sur la base des conclusions des revues sectorielles et de la revue annuelle de mise en œuvre de la SDRP, le critère de **l'éligibilité relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté** a été respecté, malgré une certaine lenteur ressentie dans la mise en œuvre des réformes.

Les progrès réalisés dans les domaines de l'éducation primaire et de la santé, ont permis le décaissement de la tranche variable de 2007 en 2008.

Au niveau sectoriel, pour le secteur rural l'idée de mettre rapidement en place un instrument financier pour la mise en œuvre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) par des procédures nationales, transitoire vers un appui budgétaire sectoriel et auquel d'autres bailleurs pourraient adhérer, n'a pu aboutir. Pour être éligible à un financement FED, cet instrument devait passer avec succès un "audit 4 piliers" (les procédures de passation de marché et d'octroi de subvention transparents non discriminatoires et empêchant tout conflit d'intérêt, le système de contrôle interne efficace et efficient portant sur la gestion des opérations et prévoyant une séparation effective de fonction d'ordonnateur et comptable ou de fonction équitable, un système comptable permettant de s'assurer de la bonne utilisation des ressources du FED et de refléter cette utilisation dans les comptes du FED, un audit externe indépendant exercé par une institution nationale de contrôle externe indépendant), qui n'a pas pu être lancé. Ainsi, le fonds commun d'appui à la mise en œuvre de la SDR avec une dotation initiale de 20 M€ a dû être remplacé par un projet classique de renforcement institutionnel.

3.3 Les projets et programmes dans les domaines focaux et non focaux

Contribution des projets et programmes aux performances du pays

Domaine 1 : Soutien à la croissance en zone rurale et à l'intégration régionale, y compris les infrastructures et la sécurité alimentaire.

L'appui au développement rural est totalement aligné sur la Stratégie nationale de Développement Rural (SDR) approuvée en 2003 et dont la mise en œuvre est progressive depuis l'adoption des plans d'action en 2006.

Par rapport au 1^{er} axe de la SDR relatif aux conditions d'une croissance économique durable, les projets ASAPI et PASEP (9^{ème} FED) sont intervenus en 2008 essentiellement dans la petite irrigation, le pastoralisme et la micro finance. Les réalisations ont notamment porté sur l'aménagement de terres pour l'irrigation autour des mares dans la région de Zinder, la réalisation d'une quarantaine d'ouvrages hydrauliques en zone pastorale, la mise en place de systèmes vétérinaires privés de proximité dans la moitié des départements de la région de Tahoua, la mise à disposition d'aliments pour le bétail à travers 30 "banques aliments bétail" sur la région de Tahoua, et sur l'accès de 25.000 personnes, dont 60% de femmes à des services financiers de proximité grâce aux deux IMF Yarda, dont l'une a déjà atteint son autonomie financière.

Dans le domaine de l'amélioration de la gestion des ressources naturelles (axe 2a), le projet ASAPI a réalisé 10 seuils d'écroulement dans 2 vallées pour favoriser l'infiltration des eaux de ruissellement, réhabiliter 320 ha de terres dégradées (travaux CES/DRS) et permis la fixation de 60 ha de dunes dans la région de Zinder. A noter également la contribution à la conservation de 297 ha d'aires protégées (ECOPAS). La sécurisation foncière au Niger fait l'objet d'interventions pour appuyer le fonctionnement du dispositif du code rural national, régional à Tahoua et départemental à Tahoua, Zinder et Tillabéry (14 Commissions Foncières Départementales en total) et préparer des schémas d'aménagement foncier, à travers ASAPI et PASEP. En outre la Commission finance, de façon conjointe avec le Danemark, la SNV, la RFA et la BM, la réalisation d'une étude pour l'harmonisation des schémas de gestion des ressources naturelles comme support à de nombreuses actions prévues par la SDR. La sécurisation des conditions de vie des populations (axe 2b) s'est trouvée renforcée d'une part par l'augmentation de l'accès à l'eau potable (plus de 30.000 personnes avec les points d'eau modernes à travers ASAPI et PASEP, sans compter les 96 forages effectués en 2008 et le démarrage des installations de 106 systèmes de pompage solaire dans le cadre du PMAEPS en vue de satisfaire les besoins en eau potable d'environ 240.000 personnes et d'autre part par les interventions du Dispositif national de gestion des crises alimentaires dont l'amélioration passe par un appui aux mécanismes d'alerte et de prévention (fiabilité des données, complétude, promptitude, vulnérabilité structurelle/conjoncturelle, harmonisation indicateurs zone CILSS).

Concernant le renforcement des Organisations paysannes (un des aspects de l'axe 3 de la SDR) plus de 350 organisations de producteurs (organisations de base, unions d'OP, cadres départementaux de concertation) ont bénéficié d'appuis de la part d'ASAPI et du PASEP concernant leurs capacités de gestion, particulièrement des microprojets (notamment banques aliments du bétail, banques céréalières) et des points d'eau mis en place par les projets respectifs. En outre, la Commission a participé à la réalisation d'une étude pour définir un dispositif d'appui conseil au niveau national, avec une participation paysanne active et dont les résultats sont attendus en début 2009. Cette étude constituera la base pour un appui FED à la mise en place d'un système d'appui conseil qui repose surtout sur des acteurs non-étatiques.

Il faut noter que 7,5 M€ font l'objet d'une convention de financement sur le 10^{ème} FED consacrée à l'appui au démarrage de l'approche programme dans le secteur rural qui vise particulièrement un

appui institutionnel destiné à rendre opérationnel un cadre de programmation, de financement, d'exécution et d'évaluation des investissements prioritaires de la SDR.

L'intégration régionale et l'amélioration des revenus des populations rurales passent nécessairement par un désenclavement des zones de production et donc par l'amélioration du réseau routier qui dessert ces zones. A ce titre, un programme routier pour un montant de près de 105 millions d'euros est en cours d'exécution. Une convention de financement de 83 millions d'euros a été signée en mai 2009 pour la réhabilitation de 492 km du réseau routier primaire sur les grands axes régionaux et pour le renforcement institutionnel de deux ministères en charge du secteur (Equipement et Transport) ainsi que la CAFER.

Les objectifs poursuivis restent toujours centrés sur l'accès aux services sociaux de base, le désenclavement des zones de production et la réduction des coûts de transport.

Les interventions du 9^{ème} et du 10^{ème} FED s'inscrivent dans le plan d'action de la Stratégie nationale des transports routiers (SNTR) et consistent à :

- 1) la mise en œuvre d'un projet d'entretien périodique et de réhabilitation du réseau routier primaire qui concerne 1.113 km de routes bitumées dont 563 km ont été réhabilités dans le cadre du 9^{ème}FED ;
- 2) l'appui institutionnel ;
- 3) le traitement des points critiques des routes en terre dans le Nord du pays ;
- 4) la nouvelle route Ayorou-Frontière du Mali ;
- 5) la préparation d'un appui à la Caisse Autonome de Financement de l'Entretien Routier (CAFER).

Au cours de l'année 2008, environs 40 millions euro ont été décaissés sur le secteur. Les deux problèmes principaux d'exécution étaient l'insécurité dans le Nord du pays et les problèmes contractuels sur 2 des tronçons du projet d'entretien de routes bitumées.

La lutte contre la surcharge à l'essieu, le financement accru de l'entretien routier et la collecte des péages et redevances restent au centre de dialogue sectoriel.

Dans ce cadre, le gouvernement a ordonné la mise en œuvre effective du règlement n°14 de l'UEMOA sur le contrôle de la charge à l'essieu. L'application de la mesure a commencé le 1^{er} janvier 2009. Lors du séminaire régional sur la charge à l'essieu tenu à Ouagadougou, le Niger reste le premier et le seul pays membre de l'UEMOA à appliquer de façon significative ce règlement. Il mérite d'être encouragé.

Domaine 2 : Gouvernance économique, administrative et juridique :

La redynamisation du programme d'appui à la réforme du secteur de la justice PAJED a permis certaines avancées concernant :

- *le rapprochement de la justice à la population* : réalisation des audiences foraines dans toutes les régions pour l'année 2008 et présence de la Caravane de la défense lors des assises à l'intérieur du pays, continuation et extension à des zones précédemment non-couvertes du programme de justice juvénile, lancement de la composante d'assistance judiciaire et juridique ;

- *l'accompagnement à la mise en place d'une politique sectorielle* : un document cadre élaboré par le Ministère et enrichi à travers un atelier qui a vu la participation des représentants des principaux acteurs du secteur et de la société civile a été adopté par le Gouvernement en juin 2009, l'élaboration d'un Plan d'action est lancée et le document sera prêt avant la fin de l'année ;

- *les investissements* : tous les marchés pour les travaux de réhabilitation des tribunaux de grande instance et de l'ENAM ont été attribués, le Ministère et les juridictions sont dotés de moyens plus importants en informatique.

Toutefois, l'intégration des résultats du projet à l'organisation du Ministère et leur appropriation restent faibles.

Pour ce qui concerne l'appui au processus de décentralisation, le financement des études pour le document cadre de politique de décentralisation et pour l'Agence nationale de financement des collectivités territoriales (ANFICT) a placé la coopération européenne au centre du débat et de l'action dans la matière et ont permis un dialogue continu autant avec les institutions qu'avec les autres partenaires. Les questions à l'ordre du jour pour 2009 sont l'adoption par le gouvernement de la politique de décentralisation, la mise en place effective de l'ANFICT, une harmonisation majeure des activités des partenaires et une coordination des actions sous le leadership de l'Etat.

Le programme PADDL /AZ, qui accompagne les communes, les services déconcentrés de l'Etat et les acteurs du développement local dans la région d'Agadez, a souffert de la situation d'insécurité qui a prévalu dans la région jusqu'à une période récente. Des problèmes d'organisation et de management du projet sont également à mettre à l'actif du retard pris. Les retards accumulés ont eu des incidences notables sur les résultats obtenus par le projet. Des difficultés de consommation au niveau de certaines lignes budgétaires ont également été constatées. Tous ces facteurs, auxquels on peut ajouter un changement de contexte (fin du conflit armé) qui se prête à de nouvelles activités, imposent de réfléchir aux révisions nécessaires pour permettre l'utilisation de l'ensemble des ressources à disposition ou même si cela s'avère nécessaire une augmentation de l'enveloppe.

Le programme d'appui à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage a démarré, en 2008, sa dernière phase qui s'achèvera en juin 2010. Cette dernière phase vise le renforcement du Fond d'Appui à la Formation Professionnelle Continue et l'Apprentissage (FAFPCA) à travers deux devis programmes et l'appui du Bureau International du Travail et finalise le passage de "Nigetech" de projet à ONG. Après près de 15 ans d'intervention dans le secteur à travers l'approche programme, la Délégation envisage la possibilité de faire recours dans le contexte du 10^{ème} FED à la coopération déléguée à un Etat Membre. Des discussions bilatérales (Luxembourg, BM) et multilatérales (table ronde donateurs) ont été entamées pour évaluer la suite à donner à cet appui dans le contexte du 10^{ème} FED.

Résultats obtenus dans les domaines hors-concentration

Le projet **d'appui à la santé** a été mis en œuvre de façon satisfaisante tout au long de l'année 2008. Il a permis d'appuyer la politique du sous secteur en matière de sécurité transfusionnelle. La composante institutionnelle de ce projet a également permis d'appuyer directement le Ministère de la Santé Publique dans la mise en œuvre et le suivi de la politique de développement sanitaire. Cependant, la construction d'un centre de transfusion sanguine à Agadez connaît des retards importants en début 2009, entre autres, à cause de la situation d'insécurité dans le nord.

Le projet de soutien à l'éducation de base (**SOUTEBA**) qui a débuté en 2002 est arrivé à échéance en 2009. Au titre des activités menées en 2008, on retiendra, entre autres la validation du contenu pédagogique et la livraison des manuels scolaires en langue bilingue, la construction de 80 classes à Tahoua et Dosso, l'équipement en tables-bancs, bureaux et chaises pour les classes des régions de Dosso et Tahoua, ainsi que l'appui permanent de l'équipe d'assistance technique aux différentes directions du Ministère de l'Education Nationale.

Le programme **d'appui au système statistique national** a continué à contribuer de manière importante à la mise en œuvre des réformes du secteur, en cours depuis 2004 en vue d'assurer un

bon suivi de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réduction de la pauvreté. Au-delà, la prise en charge d'une partie du personnel de l'Institut National de la Statistique (INS), l'assistance technique long terme et des missions ponctuelles d'assistance technique visant, entre autres, la mise en œuvre du schéma directeur informatique de l'INS ont aidé ce dernier à bien jouer son rôle comme organe central de coordination du système statistique. Un nouveau projet d'appui à l'INS a été instruit et présenté dans le PAA 2009, pour un montant de 4 M€, visant à accompagner la mise en œuvre de la SDRP.

Grâce à l'**appui à l'Ordonnateur national**, la capacité de l'administration nationale en matière de mise en œuvre des projets et programmes financés par le FED a été renforcée de manière importante. Une convention de financement assurant la continuité de cet appui au titre du 10^{ème} FED a été signée en début 2009.

La Commission Européenne, avec les fonds de 8^{ème} FED/Sysmin et son Programme de renforcement et diversification du secteur minier au Niger (PRDSM), finance 35 millions d'euros dont l'objectif est d'assurer le renforcement institutionnel des capacités de l'Etat du Niger et promouvoir son potentiel minier auprès des investisseurs. Le volet renforcement institutionnel a terminé ses activités en mai 2009 par la validation d'un vaste programme de formation du personnel du ministère et ses démembrements; la production de la première version de SIG et la restitution de la cartographie des données géophysiques des trois zones à hautes potentialités minières (Agadès, Zinder et Maradi) constituent les résultats probants enregistrés en début 2009. Le projet suit son cours mais connaît des problèmes de retard dans la mise en œuvre de certains volets notamment la restructuration sanitaire de la ville d'Arlit.

Résultats obtenus dans l'appui aux ANE

L'appui européen aux acteurs non étatiques au Niger passe principalement par le programme PASOC (Programme d'Appui à la Société Civile). Ce programme, démarré en février 2008, dispose de deux composantes et de trois volets: une composante nationale, avec un volet de renforcement des capacités et un sur l'amélioration de l'environnement institutionnel; une composante régionale, avec un volet d'appui, à travers des micro subventions, aux initiatives locales d'organisations de base sur les seules régions de Maradi et Zinder (thématique de la promotion des droits humains et de la citoyenneté). Sur le plan national, le PASOC a organisé plusieurs activités en 2008 et 2009 sur le volet de renforcement des capacités des ANE, tandis que le deuxième volet a connu un léger ralentissement du à un changement d'expert. Un appel à propositions sur la composante régionale a déjà permis de financer 59 projets de promotion des droits humains et de la citoyenneté en 2009. Environ cent vingt nouveaux projets pourront être financés sur l'appel à propositions prévu en 2010, sur la même thématique et les mêmes régions.

Une réflexion sera menée sur l'opportunité et la viabilité de l'insertion du Niger dans la liste des pays "prioritaires" pour la ligne budgétaire ANE/AL de manière à pouvoir gérer localement des appels à proposition qui offriront aux organisations locales la possibilité de réaliser des actions significatives.

3.4 Autres instruments

En 2008, le montant restant dû à la BEI après l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PTTE a été remboursé. Au-delà, la BEI propose un renouvellement de sa ligne de crédit pour le secteur bancaire, visant la facilitation de financement des petites et moyennes entreprises. Ce nouveau programme, financé par la facilité d'investissement du FED, donne suite à deux facilités

similaires (5 millions approuvé en 2003 ainsi que 8 millions en 2005) qui ont été complètement consommées.

a) Programmes FED et ICD

- Les appuis à l'Autorité du Bassin du Niger dans le cadre de la Facilité Eau ont notamment permis de proposer un Plan de Développement durable pour le Bassin du Fleuve Niger, un programme d'investissements validés par les Chefs d'Etat des 9 pays membres ainsi qu'un modèle pour la prévision des débits du fleuve sur la base de prévisions hebdomadaires de la pluviométrie sur l'ensemble du bassin.

- Sur le plan national, les projets de la Facilité Eau portent essentiellement sur l'approvisionnement en eau potable en milieu rural avec le souci de mise en place d'outils de gestion au niveau des communes concernées et ce dans le sens des options prises pour la décentralisation au Niger.

- Dans le domaine de l'accès à l'énergie, la Facilité Energie n'a apporté aucune complémentarité car les porteurs de projet n'ont pas été en mesure d'identifier des projets satisfaisants malgré la présence de projets d'accompagnement auprès de l'Administration (MEPRED, domaine COOPENER du programme EIE). Les appuis du projet PREDAS sont pertinents mais épisodiques et instruits à la demande. Ils semblent dépourvus de vision globale.

- Environnement : bonne complémentarité du projet Eguei/Termit, GESFORCOM et ECOPAS (21 M€ en + des 3 M€ PIN Niger => émergence d'une cellule dynamique régionale d'échange, de coordination et d'harmonisation).

- ONG : renforcement des OP grâce à des partenariats avec des ONG expérimentées (Oxfam-Mooriben) souvent plus efficaces que ce qui pourrait être attendu dans le cadre de projets "classiques". L'expérience serait à étendre autant que possible.

- Sécurité alimentaire et lutte contre la malnutrition. Depuis 2005, la Commission a financé pour plus de 43 millions d'euros de projets de sécurité alimentaire et de lutte contre la malnutrition au Niger:

a) Coopération à travers les lignes budgétaires FOOD : 5 projets sont en cours et appuient les structures nationales. Le SAP¹ est appuyé dans ses outils pour une meilleure implication de la société civile et le déclenchement de l'alerte à base communautaire. Les démembrements du Ministère de la Santé et du Ministère de la Population sont appuyés par quatre opérations ONG qui visent à une meilleure prise en compte de la nutrition de la mère et de l'enfant et une meilleure planification des naissances en impliquant au mieux les communautés ceci afin de tester des outils d'IEC permettant la démultiplication des activités régaliennes de ces Ministères.

b) Coopération ECHO : elle concerne 20 projets centrés principalement sur la prise en charge et la prévention de la malnutrition aiguë à travers des opérations ONG et SNU² dans la perspective d'un transfert des activités et des bonnes pratiques aux services déconcentrés de l'Etat. Des appuis sont également faits pour une intégration rapide des activités au sein des structures de l'Etat ainsi que pour la gratuité des soins aux populations cibles. D'autres

¹ SAP : Système d'Alerte Précoce du Dispositif National sécurité alimentaire

² SNU : Système des Nations Unies

actions contribuent à une amélioration de la ration alimentaire à travers des activités de jardinage, à une meilleure information des populations (via la radio) sur la résolution des problèmes liés à la malnutrition, et à un appui télécom au SNIS³.

La Crise nutritionnelle de 2005 au Niger a engagé le Service d'aide humanitaire de la Commission européenne à répondre de manière significative, à travers l'allocation de 18 millions d'euros afin d'assurer la prise en charge des enfants malnutris sévères et modérés. Cette réponse a mis au jour une prévalence chronique de la malnutrition dans le pays ce qui a incité le Service d'aide humanitaire à poursuivre en 2008 son appui au delà de cette crise exceptionnelle afin d'œuvrer en faveur d'une réduction durable des taux de malnutrition dans le pays. L'aide humanitaire de la Commission au Niger a contribué en trois ans à réduire les taux de malnutrition au Niger de 19% des enfants de moins de cinq ans en 2005 à 10% en 2008. Cette baisse significative de la prévalence montre l'impact des actions mises en œuvre par nos partenaires.

Les projets financés ont permis de mettre en place, avec la collaboration du Ministère de la Santé, la prise en charge des jeunes enfants et de leurs mères aussi bien en ambulatoire que dans des structures hospitalières. Les résultats probants des projets mis en œuvre depuis 2005 montrent que l'apport d'aliments thérapeutiques adaptés et d'un accès facilité aux services de santé provoque un effet bénéfique durable tant sur ces populations particulièrement vulnérables que pour l'économie du pays. On estime en effet que la malnutrition coûte chaque année au pays touché l'équivalent de 2% de son PNB.

Les projets financés par ECHO continueront à mettre un accent tout particulier sur l'intégration des activités nutritionnelles afin de permettre aux services de santé publique d'augmenter durablement et de manière urgente les efforts soutenus des organisations humanitaires dans le domaine de la nutrition.

b) Enveloppe B / FLEX : le Niger n'est pas concerné pour le moment.

En 2008, le travail de divers projets financés sur les lignes budgétaires a donné à la coopération européenne la possibilité d'être active dans des domaines qui ne rentrent pas dans les secteurs de concentration mais que nous considérons importants et sur lesquels la DCE est sollicitée par divers interlocuteurs nationaux et internationaux, comme la protection de l'enfance ou la promotion du travail et initiative pour les jeunes et les femmes des couches défavorisées. De ce point de vue, il est à noter qu'en 2008, plusieurs propositions ont été reçues et évaluées dans le cadre de diverses lignes thématiques (acteurs non étatique, migration, culture, environnement) mais qu'aucun projet n'a finalement été approuvé.

Une mission dans le cadre de l'instrument de stabilité a eu lieu au Niger, au Mali et en Mauritanie pour faire un état des lieux de la situation concernant la lutte contre le terrorisme, le crime et le trafic de drogue, et élaborer des propositions. D'autres initiatives, telles qu'un séminaire régional sur la lutte contre le trafic organisé par la France ont aussi eu lieu en reflétant l'importance que cette thématique revête pour le pays.

3.5 Politique de cohérence pour le développement

³ SNIS : Système National d'Information Sanitaire

Le programme *Migrations en Afrique de l'Ouest et du Centre: profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques*, réalisé par l'OIM sur financement européen a comme objectifs de renforcer les capacités des administrations nationales à collecter et à analyser les données nécessaires au développement de politiques migratoire et de préparer des profils migratoires..

3.6 Dialogue avec le Parlement, les autorités locales et les ANE

A travers l'engagement dans le programme PADDL un dialogue est commencé dans la région d'Agadez, avec les Autorités locales (maires, préfets, gouverneurs) et certaines instances confédératrices (ANM, HCCT) concernant les objectifs du projet et plus généralement le processus de décentralisation.

Le dialogue avec les représentants de la société civile s'est surtout articulé autour de réunions spécifiques et de communication et promotion des activités et des appels à propositions lancées par la Commission.

Une stratégie pour la participation des ANE au processus de revue à mi parcours du 10eme FED est en train d'être finalisée.

Un séminaire sur l'accord de partenariat de Cotonou et sur les APE a été organisé à l'Assemblée Nationale.

3.7 Efficacité de l'aide

Suite à l'atelier organisé par le Ministère de l'Economie et des Finances portant sur la coordination, l'alignement et l'harmonisation de l'aide publique au développement qui s'est tenu fin 2007, le plan d'actions y relatif a été finalisé. L'année 2008 a ensuite débuté avec la préparation de l'enquête sur le suivi de la mise en œuvre de la déclaration de Paris. L'OCDE a publié les résultats de l'enquête en septembre 2008. Le tableau ci-dessous, inspiré de cette enquête fait ressortir les principales tendances, les défis et les actions prioritaires à mettre en œuvre :

Aspects	Niveau de mise en œuvre	Défis	Actions Prioritaires
Appropriation	Modéré	Améliorer les liens au budget	Adopter un CDMT global et généraliser les CDMT sectoriels (et leur mise à jour régulière)
Alignement	Modéré	Eviter le recours aux unités de gestion parallèles	Renforcer les capacités des acteurs et la transparence des systèmes de gestion
Harmonisation	Faible	Etendre l'utilisation de procédures communes qui sont limitées pour l'essentiel aux domaines de la santé et de l'éducation	Centraliser, analyser et diffuser les informations sur les activités de PTF
Gestion axée sur les résultats	Faible	Généraliser les mécanismes d'évaluation	Renforcer les capacités statistiques et en budgétisation axée sur les résultats
Responsabilité	Faible	Aucun mécanisme	Mettre en œuvre un mécanisme

mutuelle		d'évaluation mutuelle	d'évaluation mutuelle
-----------------	--	-----------------------	-----------------------

L'année 2008 aura été marquée par plusieurs processus de programmation pluriannuelle de différents bailleurs (Belgique, Danemark, Luxembourg, Banque Mondiale, Système des Nations Unies et Commission Européenne). Si la circulation des informations relatives aux processus de programmation s'est révélée bénéfique pour chacun, un travail bien plus approfondi en matière de programmation commune aurait été souhaitable.

Il convient de rappeler que les cadres de concertation du secteur rural, de la sécurité alimentaire et de l'hydraulique et assainissement villageoise en 2008 sont restés particulièrement actifs et qu'environ 18 partenaires techniques et financiers y adhèrent et les respectent comme seul cadre de référence et de programmation. A part le Gouvernement et la Délégation de la CE, les coopérations bilatérales suivantes sont à mentionner: Allemagne (GTZ, KFW), Belgique, France (AFD, SCAC), Danemark, Luxembourg, Pays-Bas (SNV), Suisse, Espagne, Japon (JICA), USAID, Banque Mondiale, Système des Nations Unies (PNUD, PAM, FAO, UNICEF, FNUAP).

La coordination de l'aide au niveau sectoriel s'institutionnalisant d'année en année devient plus performante. A ce titre, on notera la récente création d'un cadre de concertation dans le domaine des réformes de la gestion des finances publiques. Par contre, il est indéniable qu'au niveau global, de nombreux efforts sont encore à consentir à la fois de la part des PTF et du Gouvernement. On ne peut qu'espérer que la dynamique relancée avec la revue de mise en œuvre de la SDRP permettra de concrétiser les efforts consentis par chacun dans ce domaine.

En 2008, l'Espagne a inauguré son ambassade, portant à six le nombre de pays de l'Union présents de façon permanente au Niger (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, France, Italie). Les principes de l'initiative *fast track*" concernant la division du travail et la coopération déléguée (cofinancements) avec les Etats Membres (et les autres bailleurs) ont été exposés et discutés lors de diverses rencontres. Un profond travail de plaidoyer néanmoins s'avère encore nécessaire pour son internalisation et sa pleine mise en œuvre.

Enfin, si le Niger ne peut être pleinement considéré comme étant un pays fragile ou un pays oublié par les donateurs, force est de constater qu'il attire moins d'aide publique au développement que ses voisins (Mali, Burkina) ont examiné été examinées par l'équipe mise en place à cet effet. On constate également une forte baisse du flux d'aide au Niger depuis 2004.

Aide Publique au développement en millions de dollars \$

	2004	2005	2006	2007
Niger	305.68	254.27	235.19	232.74
Mali	327.54	377.07	398.43	558.08
Burkina	331.43	338.64	385.79	411.84

Source : CAD/OCDE